

Frais de mise en service branchement neuf : 42 € inchangé  
Supplément pour regard renforcé : 73,73 € inchangé

Tranchée au ml : 65,00 €

Tarif horaire tracto pelle : 47,00 € inchangé

Forfait déplacement : 35,00 € inchangé

Forfait horaire main d'œuvre : 35,00 € inchangé

Forfait pour fermeture ou réouverture de branchement : 70,00 € inchangé

Forfait suppression définitive de branchement : 76,62 € inchangé

Forfait remplacement compteur cassé ou gelé : inchangé

DN 15 = 129,68 € si équipé tête émettrice 188,55 €

DN 20 = 137,49 € " " " 196,35 €

Canalisations : 19/25 = 6,70 €

26/32 = 7,58 € inchangé

33/40 = 10,10 €

42/50 = 12,98 €

53/63 = 16,03 €

63/75 = 19,33 €

75/90 = 27,07 €

98/110 = 30,34 €

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Transmis au représentant  
de l'état le **14 DEC. 2018**

Publiée le **19 DEC. 2018**

